

Communiqué



Lancement de « Lobby : halte aux dérapages! » déclaration pour contrôler la recherche de profit et garantir le droit d'association

Montréal, le 7 novembre 2023. [ATTAC-Québec](#), [Mon OSBL n'est pas un lobby](#) et [Vigilance OGM](#) invitent les personnes et les organisations à signer la déclaration « [Lobby : halte aux dérapages!](#) » pour sensibiliser la population et les décideurs et décideuses à la nécessité de contrôler la recherche de profit et de garantir le droit d'association au Québec.

Face aux problèmes posés par le lobbyisme, l'objectif de la déclaration est double :

- Contrôler le pouvoir des lobbys des entreprises, dont les intérêts commerciaux vont trop souvent à l'encontre de ceux de la population et s'opposent au bien commun;
- Garantir le droit d'association des organisations sans but lucratif qui défendent, dans la transparence, les intérêts collectifs reliés au bien commun.

Selon Claude Vaillancourt, d'**ATTAC-Québec** : «le lobbyisme des grandes entreprises a pris une telle dimension, il a un tel pouvoir d'influence — dans des secteurs comme l'environnement, la santé, la finance, l'industrie numérique — qu'il en devient une menace pour la démocratie. Il faut mieux encadrer les interventions des lobbyistes.»

Les lobbyistes ont montré leur capacité d'influence dans le domaine de l'agriculture, plus spécifiquement, comme le dénonce Thibault Rehn de **Vigilance OGM** : «À travers de multiples scandales ces dernières années comme celui du [Tiger Team](#) ou des limites maximum de [glyphosate sur nos aliments](#), on constate que nos institutions travaillent mains dans la main avec l'industrie des OGM et pesticides pour faciliter la mise en marché de leurs produits, entraînant des impacts sur la santé et la biodiversité considérable».

Par contre, il ne faut surtout pas associer le travail des lobbyistes à celui effectué par les organismes sans but lucratif (OSBL) en tant qu'associations citoyennes. Selon Mercédez Roberge de **Mon OSBL n'est pas un lobby** : « La [Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme](#) a été créée pour assurer la transparence des pratiques des lobbyistes ayant des visées lucratives. Malgré que les actions de représentation collective des OSBL n'aient rien de commun avec les pratiques des lobbyistes, le Commissaire au lobbyisme et le gouvernement du Québec ont tenté à [6 reprises](#) de les assujettir à la *Loi*. Ce dérapage doit cesser pour garantir l'exercice du droit d'association des OSBL.»

La campagne [Lobby : halte aux dérapages](#) s’amorce donc avec cette déclaration dont le but est de lancer un débat sur cet enjeu démocratique majeur, tel qu’exposé dans le texte d’introduction [Pourquoi s’intéresser au lobbyisme aujourd’hui?](#)

Les personnes et les organisations sont invitées à signer la déclaration dès sa première vague, laquelle se déroulera du 7 novembre 2023 au 31 janvier 2024. Un état de situation sera alors présenté et servira de tremplin à la deuxième phase d’adhésion et aux actions appropriées.

- 30 -

Pour informations :

ATTAC-Québec : Claude Vaillancourt, 514-996-1355, quebec@attac.org

Mon OSBL n’est pas un lobby : Mercédez Roberge, 514-690-7826, monosblpaslobby@trpocb.org

Vigilance OGM : Thibault Rehn, 514-582-1674, contact@vigilanceogm.org

Site pour signer la déclaration : <https://lobby-halte-aux-derapages.org>

info@lobby-halte-aux-derapages.org

Mot clic : #LobbyHalteAuxDerapages

À propos

[ATTAC-Québec \(Association québécoise pour la Taxation des Transactions financières et pour l’Action Citoyenne\)](#) mène des actions variées visant la reconquête, par les citoyennes et citoyens, du pouvoir démesuré que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Nous défendons l’action citoyenne pour la justice fiscale, sociale et environnementale.

[Mon OSBL n’est pas un lobby](#) coalise environ 150 organisations opposées à l’assujettissement de tous les OSBL à la *Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme*. Formée en 2014 à l’initiative de la [Table des regroupements provinciaux et organismes communautaires et bénévoles](#) les actions de la coalition ont notamment permis d’obtenir l’abandon du projet de loi 56 (2018) lequel aurait grandement nuit au droit d’association des OSBL québécois.

[Vigilance OGM](#) est un organisme à but non lucratif, qui forme un réseau regroupant des groupes et des individus de divers horizons: agriculteurs-trices, environnementalistes, consommateurs-trices, citoyen-ne-s, tous-tes préoccupé-e-s par ce que l’on met quotidiennement dans notre assiette et par l’impact des modes de production des cultures génétiquement modifiées et des pesticides sur la santé humaine et environnementale.